

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société **SICAV Axis Trésorerie** au 30 Septembre 2024, qui font apparaître un actif net de **26.228.751** dinars pour un capital de **25.248.764** dinars et une valeur liquidative égale à **111,126** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 30 Septembre 2024 à 26.296.443 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 20.632.932 dinars, soit 78,48% de valeurs mobilières et de 5.516.520 dinars, soit 20,98% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 31 octobre 2024

**Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK**

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4.1.1	16 144 395	30 997 269	26 846 631
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 306 788	2 789 644	2 836 749
Obligations et valeurs assimilées		14 837 607	28 207 625	24 009 882
Placements monétaires et disponibilités		10 005 057	3 730 411	3 725 065
Placements monétaires	4.1.2	6 491 776	-	2 989 403
Disponibilités		3 513 281	3 730 411	735 662
Autres Actifs	4.1.5	146 991	158 766	17 668
TOTAL ACTIF		26 296 443	34 886 446	30 589 364
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	26 489	36 529	30 966
Autres créditeurs divers	4.1.7	41 203	37 917	43 699
TOTAL PASSIF		67 692	74 446	74 665
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	25 248 764	33 580 689	29 088 559
Sommes distribuables		979 987	1 231 311	1 426 140
Sommes distribuables des exercices antérieurs		38	196	168
Sommes distribuables de l'exercice en cours		979 949	1 231 115	1 425 972
ACTIF NET		26 228 751	34 812 000	30 514 699
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		26 296 443	34 886 446	30 589 364

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	251 161	834 244	404 792	1 296 239	1 675 138
Revenus des obligations et valeurs assimilées		251 161	815 969	404 792	1 267 273	1 646 172
Dividendes		-	18 275	-	28 966	28 966
Revenus des placements monétaires	4.2.2	207 577	459 588	46 645	691 060	774 626
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		458 738	1 293 832	451 437	1 987 299	2 449 764
Charges de gestion des placements	4.2.3	(63 309)	(195 131)	(78 818)	(306 825)	(379 053)
REVENU NET DES PLACEMENTS		395 429	1 098 701	372 619	1 680 474	2 070 712
Autres charges	4.2.4	(15 797)	(49 112)	(18 038)	(62 439)	(79 951)
RESULTAT D'EXPLOITATION		379 632	1 049 589	354 581	1 618 034	1 990 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(11 120)	(69 640)	43 460	(386 919)	(564 788)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		368 512	979 949	398 041	1 231 115	1 425 972
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 120	69 640	(43 460)	386 919	564 788
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 164)	(395 574)	105 939	99 747	29 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		23 046	513 439	160	206 235	380 300
Frais de négociation de titres		-	-	-	(119)	(119)
RESULTAT DE LA PERIODE		401 514	1 167 454	460 680	1 923 897	2 400 737

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	401 514	1 167 454	460 680	1 923 897	2 400 738
Résultat d'exploitation	379 632	1 049 589	354 581	1 618 034	1 990 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 164)	(395 574)	105 939	99 747	29 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 046	513 439	160	206 235	380 300
Frais de négociation de titres	-	-	-	(119)	(119)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	(1 296 294)	-	(1 026 966)	(1 026 966)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	228 056	(4 157 109)	1 517 436	(26 596 901)	(31 371 041)
Souscriptions					
- Capital	7 767 633	29 150 681	14 524 802	61 226 987	67 739 867
- Régularisation des sommes non distribuables	375 812	1 380 765	559 167	2 225 868	254 470
- Régularisation des sommes distribuables	231 979	1 174 001	449 024	2 550 805	2 743 029
Rachats					
- Capital	(7 537 941)	(32 931 432)	(13 105 643)	(84 586 493)	(96 426 949)
- Régularisation des sommes non distribuables	(366 329)	(1 557 675)	(504 357)	(3 048 427)	(345 698)
- Régularisation des sommes distribuables	(243 098)	(1 373 449)	(405 556)	(4 965 640)	(5 335 760)
VARIATION DE L'ACTIF NET	629 570	(4 285 949)	1 978 117	(25 699 969)	(29 997 269)
ACTIF NET					
En début de période	25 599 181	30 514 700	32 833 883	60 511 969	60 511 969
En fin de période	26 228 751	26 228 751	34 812 000	34 812 000	30 514 700
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	233 774	273 094	302 452	545 392	545 392
En fin de période	236 026	236 026	316 366	316 366	273 094
VALEUR LIQUIDATIVE	111,126	111,126	110,037	110,037	111,737
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,89%	5,52%	5,41%	5,65%	5,76%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30

Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Septembre 2024, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 16 144 395 dinars au 30 septembre 2024, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garan t	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net	Intérêts
							courus/+ u- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			14 298 028	14 837 607	56,570%	539 579
	Obligations			9 462 311	9 796 062	37,349%	333 751
	Emprunt national			5 194 095	5 303 708	20,221%	109 613
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF		5 000	500 000	514 928	1,963%	14 928
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF		10 000	1 000 000	1 038 428	3,959%	38 428
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF		10 000	1 000 000	1 021 518	3,895%	21 518
TN0008000838	EMP NAT 2022 T3 CB TV		10 000	1 000 000	1 003 074	3,824%	3 074
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CA TF		5 000	500 000	501 673	1,913%	1 673
TNX0K9990B08	EMP_NAT2021/B_5A_8,8%		10 000	1 000 000	1 017 745	3,880%	17 745
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	194 095	206 342	0,787%	12 247
	Emprunt société			4 268 216	4 492 354	17,128%	224 138
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	60 000	61 224	0,233%	1 224
TN0003400405	AB2010_15A_31/08		7 000	46 340	46 618	0,178%	278
TN0003400405	AB2010_15A_31/08		3 000	19 842	19 961	0,076%	119
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	400 000	418 661	1,596%	18 661
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	300 000	313 190	1,194%	13 190
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	20 000	20 879	0,080%	879
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	100 000	101 416	0,387%	1 416
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	400 000	420 197	1,602%	20 197
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	38 000	39 211	0,149%	1 211
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 069 220	4,077%	69 220
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	62 500	64 507	0,246%	2 007
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	538 585	2,053%	38 585
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	300 000	312 151	1,190%	12 151
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10,7%		5 000	500 000	531 223	2,025%	31 223
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	184 000	195 414	0,745%	11 414
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	75 000	75 731	0,289%	731

TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	67 500	68 158	0,260%	658
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	195 034	196 008	0,747%	974
	Bons du trésor assimilables			4 835 717	5 041 545	19,221%	205 828
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 823 228	4 009 825	15,288%	186 597
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	76 106	78 117	0,298%	2 011
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	200 912	206 198	0,786%	5 286
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	78 660	79 936	0,305%	1 276
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	327 422	332 735	1,269%	5 313
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	329 389	334 734	1,276%	5 345
	Titres OPCVM			1 103 122	1 306 788	4,982%	203 666
TNGUV3GCXU41	FCP Axis AAA		2 500	288 062	284 878	1,086%	- 3 184
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		823	87 464	86 821	0,331%	- 643
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		5 489	727 596	935 089	3,565%	207 493
	TOTAL			15 401 150	16 144 395	61,552%	743 245
	Pourcentage par rapport à l'actif					61,394%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 6 491 776 dinars au 30 Septembre 2024, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		4 485 489	4 488 537	17,11%	3 048
CDSICAV_AB2MDT8,7%10J101024		1 996 143	1 996 528	7,61%	385
CDSICAVQNB2,5MDT964%20J161024		2 489 346	2 492 009	9,50%	2 663
Prise en pension		2 000 241	2 003 239	7,64%	2 998
PL BIAT_2M_8.99%_15J_10102024		2 000 241	2 003 239	7,64%	2 998
Total		6 485 730	6 491 776	24,75%	6 046
Pourcentage par rapport à l'actif				24,69%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 septembre 2024, le ratio susvisé s'élève à 20,98%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2024 une valeur comptable de 20 632 932 DT, soit 78,48% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	5 303 708	5 041 545			10 345 253	39,35%
AB	546 464			1 996 528	2 542 992	9,67%
ATB	334 069				334 069	1,27%
ATL	521 613				521 613	1,98%
BH	1 108 431				1 108 431	4,22%
STB	915 243				915 243	3,48%
TLF	726 637				726 637	2,76%
UIB	339 897				339 897	1,29%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV			284 878		284 878	1,08%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			86 821		86 821	0,33%
FCP AAA			935 089		935 089	3,56%
QNB		-	-	2 492 009	2 492 009	9,48%
Total	9 796 062	5 041 545	1 306 788	4 488 537	20 632 932	78,48%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 146 991 DT contre 158 766 DT au 30/09/2023 et se détaille comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	146 991	157 305	17 685
Retenue à la source sur BTA	-	1 461	(17)
Total	146 991	158 766	17 668

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 26 489 DT contre 36 529 DT au 30/09/2023 et se détaille comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Rémunération du dépositaire.	4 515	10 450	5 999
Rémunération du gestionnaire.	21 974	26 079	24 967
Total	26 489	36 529	30 966

4.1.7. Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 41 203 DT contre 37 917 DT au 30/09/2023 et se détaille Comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Commissaire aux comptes	16 698	11 814	16 874
Etat retenue à la source	10 827	11 402	14 116
CMF	2 764	3 218	3 095
Jetons de présence	8 754	8 743	5 000
Publications	1 450	2 089	3 637
TCL	691	631	956
Autres créiteurs divers	19	20	21
Total	41 203	37 917	43 699

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2024

Montant	24 987 707
Nombre de titres	233 774
Nombre d'actionnaires	432

Souscriptions réalisées

Montant	7 767 633
Nombre de titres émis	76 157
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(7 537 941)
Nombre de titres rachetés	73 905
Nombre d'actionnaires sortants	21

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 164)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 046
Régularisation des sommes non distribuables	9 483
Frais de négociation de titres	-

Capital au 30-09-2024

Montant	25 248 764
Nombre de titres	236 026
Nombre d'actionnaires	440

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 834 244 DT contre 1 296 239 DT pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	68 901	266 387	212 891	756 017	947 134
Revenus des obligations	182 260	549 582	191 901	511 256	699 038
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	18 275	-	28 966	28 966
Total	251 161	834 244	404 792	1 296 239	1 675 138

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 459 588 dinars contre 691 060 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus des certificats de dépôt	82 870	192 029	16 201	28 303	30 952
Revenus compte courant rémunéré	81 792	224 644	30 444	113 069	174 647
Revenus des prises en pension	42 915	42 915	-	549 688	569 027
Total	207 577	459 588	46 645	691 060	774 626

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 195 131 dinars contre 306 825 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	61 810	190 665	77 318	302 375	373 103
Rémunération du dépositaire	1 499	4 466	1 500	4 450	5 950
Total	63 309	195 131	78 818	306 825	379 053

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 30/09/2024 à 49 112 DT contre 62 439 DT pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du commissaire aux comptes	5 060	15 070	5 061	15 015	20 075
Redevances du CMF	6 868	21 185	8 591	33 597	41 456
TCL1	776	3 356	956	4 472	5 477
Frais de publicité	1 748	5 206	1 748	5 187	6 935
Charge diverse	1 345	3 895	1 682	4 168	6 008
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	-	-
Total	15 797	49 112	18 038	62 439	79 951

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.